

17 mars 2021

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 mai 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Omar Azzabi, Ariane Arlotti, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Ulrich Jotterand, Corinne Goehner da Cruz, Dalya Mitri Davidshofer, Amanda Ojalvo, François Mireval, Pascal Holenweg et Brigitte Studer: «L'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Ville de Genève est-elle seule fautive dans les dysfonctionnements découverts pendant la gestion de la lutte contre la pandémie due au coronavirus?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Alors que l'ensemble des autorités cantonales et municipales ont largement fait appel à la protection civile (PCi) pour la gestion de la lutte contre la pandémie due au coronavirus (près de 450 personnes pendant la crise du Covid-19), la presse écrite du jeudi 16 avril 2020 s'est fait l'écho du retrait de l'engagement de l'ORPC Ville de Genève. Alors que de «graves manquements» auraient été constatés dans la gestion des astreints par le colonel Nicola Squillaci, chef cantonal de la PCi genevoise, et si, comme le révèle une porte-parole du Canton, «les aspects relevant de la gestion administrative et de l'organisation» et «des aspects sanitaires relatifs aux conditions de travail dans quelques locaux exigus» s'avèrent être problématiques, il y a encore très peu d'éclairage sur le manque d'encadrement de l'autorité cantonale de tutelle. Comment comprendre que l'ORPC Ville de Genève, qui serait en mesure de fournir un quart des 3600 astreints théoriquement mobilisables sur l'ensemble du canton, ait pu générer à elle seule une gestion aussi problématique sans que les autorités de tutelle ne corrigent le tir, et cela probablement pendant de nombreuses années? A la lumière des éléments lacunaires de cette affaire et de l'ensemble des dysfonctionnements dans la collaboration entre le Canton, la Ville et la PCi, de nombreuses questions subsistent sur lesquelles les Genevois-e-s, les astreint-e-s et les cadres de la PCi à Genève ont un droit de savoir. Si la réputation de l'ORPC Ville de Genève a largement été mise à mal, une enquête globale doit être menée et des réponses transparentes et équilibrées doivent être rendues publiques. Ainsi, peut-on affirmer que seule l'ORPC Ville de Genève est fautive et pour ce faire, quels sont éléments de réponse aux questions suivantes?

- Le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) de la Ville de Genève a-t-il eu connaissance des dysfonctionnements de l'ORPC Ville de Genève avant la crise du Covid-19 et, si oui, qu'a-t-il mis en place pour y répondre?
- Le Service de la protection civile et des affaires militaires du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) du Canton de Genève a-t-il une part de responsabilité dans les dysfonctionnements dénoncés en tant qu'autorité cantonale de tutelle?

- A qui doit-on imputer la responsabilité des manquements en matière de normes sanitaires, de gestion organisationnelle, de mesures de protection des astreint-e-s et de mises à disposition de moyens suffisants en fonction des missions attribuées à l'ORPC Ville de Genève?
- La période de mise sous tutelle effective par l'autorité cantonale de la PCi a-t-elle pu permettre à l'ORPC Ville de Genève d'identifier et corriger ses manquements de manière complète et optimale en vue d'une reprise de son engagement pour la crise actuelle et dans le futur?

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La mise sur pied de la protection civile (PCi) genevoise a été décrétée par l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 mars 2020. Cette décision a ensuite été formalisée par un courrier de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) daté du 17 mars 2020, dans lequel la mobilisation générale des Organisations régionales de protection civile (ORPC) des communes du canton était ordonnée.

Jusqu'à cette date, l'ORPC Ville de Genève était placé sous la responsabilité de la Ville de Genève et, à travers elle, le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) – nouvellement nommé département de la sécurité et des sports (DSSP) depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020.

Au début de la crise sanitaire, et jusqu'à la mobilisation générale, le DEUS avait sollicité officiellement, via l'OCPPAM, l'ORPC Ville de Genève pour venir en appui à l'exploitation des constructions de PCi et des salles de sport sur son territoire. En effet, ces installations étaient utilisées par le Service social pour héberger les grands précaires ainsi que les sans domicile fixe mis en quarantaine.

Cet appui, sollicité par nos services, a été très apprécié, et s'est déroulé avec toutes les précautions sanitaires requises par la situation qui prévalait à cette période.

Dès le 17 mars 2020, suite à la mobilisation générale, l'ensemble des ORPC du canton a été placé sous la conduite du Service de la protection civile et des affaires militaires (SPCAM). Les miliciens de l'ORPC Ville de Genève n'étaient donc plus rattachés à notre commune, et l'OCPPAM devenait ainsi seul responsable de la surveillance du bon fonctionnement des ORPC sous sa responsabilité directe.

Ce n'est que le 8 avril 2020 que le DEUS a été officiellement informé de dysfonctionnements à l'ORPC Ville de Genève. Suite à cette information, le DEUS a immédiatement demandé la tenue d'une séance de coordination, le 9 avril 2020,

en présence de l’OCPAM et du commandement de l’ORPC Ville de Genève. A l’issue de cette dernière, il a été décidé que le commandement de l’ORPC Ville de Genève était orienté vers des fonctions d’officiers de liaison à l’appui d’une cellule «quality management» de l’OCPAM.

A la lecture de ce qui précède, il apparaît que la responsabilité de l’organisation des ORPC et de la surveillance de leur déploiement était du ressort de l’OCPAM et non de la Ville de Genève. Dès lors, l’on ne peut affirmer que seule l’ORPC Ville de Genève est responsable des dysfonctionnements observés. Malgré cela, la Ville de Genève a décidé de prendre les mesures nécessaires afin d’éviter de tels dysfonctionnements dans le futur.

Suite à l’arrêté du Conseil d’Etat du 31 octobre 2020, relatif à la mise sur pied du dispositif ORCA-GE dans le cadre de la pandémie de Covid-19, l’ORPC Ville de Genève ainsi que l’ensemble de la PCi genevoise a de nouveau été mise sur pied.

Lors de cette phase d’engagement, ayant débuté le 2 novembre 2020, le DSSP a mis en place, via le Service d’incendie et de secours (SIS), une division ad hoc d’engagement PCi, sous la direction d’un cadre du SIS, qui a assuré la conduite opérationnelle de l’ORPC Ville de Genève jusqu’au 12 janvier 2021, mais toujours sous la supervision et la responsabilité de l’autorité cantonale.

Depuis ce moment, il apparaît que l’ORPC Ville de Genève a accompli ses missions à la satisfaction de l’OCPAM, notamment les patrouilles de sensibilisation au centre-ville pour rappeler au public les mesures de prévention contre le Covid-19, ce qui a été souligné par le directeur général de l’OCPAM, qui assure parallèlement le rôle de chef de l’Etat-major cantonal de conduite (EMCC) dans le dispositif ORCA-GE, dans un courrier adressé au commandant et chef du SIS.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Marie Barbey-Chappuis*